

LIVRET D'ACCUEIL

IFSI - IFAS



IFSI IFAS DE DIGNE LES BAINS

Centre Hospitalier—CS 60213
04995 DIGNE-LES-BAINS Cedex

Courriel : ifsi@ch-digne.fr

Tel : 04.92.30.16.15

Web : www.ifas04.com

Ouverture au public : du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00



LE MOT DU DIRECTEUR

L'IFSI/IFAS, existe depuis 1973. Il est le seul institut du département des Alpes de Haute Provence. Rattaché au Centre Hospitalier de Digne les Bains, sa mission est de promouvoir la santé pour tous en facilitant l'accès à des fonctions qualifiantes. L'engagement de l'institut est de former des professionnels de santé réflexifs, compétents, capables de s'adapter à toutes situations de soins. Tout au long de votre formation :

Nous privilégions un accompagnement personnalisé

Nous partageons des valeurs humanistes et professionnelles

Nous développons un esprit de collaboration.

Pour atteindre ces objectifs nous insistons sur le respect des règles de vie en communauté afin de faciliter l'épanouissement professionnel et personnel de chacun.

Nous vous souhaitons à tous un enrichissement personnel et professionnel au contact de l'Autre.

Bienvenue à L'IFSI/IFAS de Digne les Bains

Les principaux partenaires

Région Sud



Région Sud accompagne l'institut de Digne les Bains sur un plan budgétaire. Ce partenaire assure le fonctionnement quotidien de l'établissement ainsi que la réalisation de projets d'équipement et de développement.

Région Sud attribue une dotation à l'IFSI, afin de financer l'année de formation des apprenants:

- La formation des étudiants en soins infirmiers, (sauf cas particuliers: formation professionnelle, contrat d'apprentissage),
- La formation des élèves aides-soignants, (sauf cas particulier : formation professionnelle, contrat d'apprentissage),
- La formation préparatoire aux concours d'entrée en IFAS pour les personnes.

Région Sud accompagne financièrement les apprenants sur leur parcours de formation notamment par le biais de : Bourses régionales d'études pour les élèves aides-soignants et étudiants en soins infirmiers (sous conditions d'éligibilités). D'autres aides peuvent également être demandées (cf site Région).

L'Université AIX- MARSEILLE



Depuis la réforme des études en soins infirmiers, le Diplôme d'Etat en soins infirmiers fait partie d'un cursus universitaire avec obtention d'un grade licence. Dans ce cadre, l'IFSI a signé une convention avec l'Université d'Aix-Marseille et les étudiants bénéficient de certains avantages. Des cours sont donnés par des enseignants universitaires (sous forme de vidéo). En 1^e année, les étudiants reçoivent un courrier de confirmation d'inscription à l'Université d'Aix-Marseille. Ce courrier permet également l'accès à la documentation en ligne par la délivrance d'un identifiant et d'un mot de passe personnel.

Pôle emploi/ Mission locale/ CAP emploi



En relation continue avec l'institut, ces organismes sont présents lors de l'élaboration des différentes prises en charge des apprenants.

Par ailleurs ils développent en partenariat avec l'Institut des projets personnalisés pour les demandeurs d'emploi, jeune de moins de 26 ans et en situation de handicap dans le but de promouvoir l'emploi.

Fongecif et les différents OPCA



Interlocuteur privilégié pour les congés individuel de formation, les dossiers de demandes sont désormais dématérialisés.

1. Présentation générale de l'institut

L'institut de formation en Soins Infirmiers de Digne se situe au sein du centre hospitalier de Digne. C'est un établissement public, agréé pour former 50 étudiants infirmiers et 35 élèves aides-soignants par promotion.

Seul Institut de Formation en Soins Infirmiers des Alpes Haute Provence, l'institut se voit confier de nombreuses missions de service public :

- Préparation au Diplôme d'Etat d'Infirmiers(ères) avec un agrément pour 50 étudiants en soins infirmiers
- Préparation au Diplôme d'Etat d'Aides-soignants(es) avec un agrément pour 35 élèves,
- Cursus partiel (sur dossier) afin de validation du DEAS,
- Préparation au concours d'entrée en IFSI pour toute personne ayant cotisé au moins trois années à un régime de protection sociale
- Préparation au concours d'entrée en IFAS,
- Des formations continues d'adaptation à l'emploi pour les professionnels de santé déjà actifs (tutorat, réactualisation des savoirs, EIGS, ...)
- Des parcours spécifiques pour les professionnels de santé autre qu'infirmier (sous réserve acceptation du dossier),
- Formation en hygiène et salubrité pour les tatoueurs perceurs.
- Formation à l'aspiration endotrachéale pour les aidants naturels et/ou professionnels

L'institut propose une formation personnalisée qui vous permet d'accéder à des emplois dans tous les domaines touchant à la santé, dans les établissements publics ou privés et dans le milieu extra-hospitalier.

La communication

Les informations officielles concernant les éléments de la formation sont délivrées par différents supports :

- Le portail informatique, site : www.ifsio4.com
- La boîte mail de l'IFSI/IFAS
- Les panneaux d'affichage dans le hall de l'IFSI
- La page facebook de l'institut

La démarche Qualité

Depuis 2015, l'institut s'est engagé dans une démarche de certification PvE (Performance vers l'Emploi) pour le développement et l'amélioration continue de la qualité des prestations de formation.

Centrée sur les apprenants, cette démarche a pour but d'améliorer en continu les parcours de formation, en assurant pour tous et dans tous les domaines pédagogiques, administratif et logistique, une qualité de prise en charge et d'accompagnement pour permettre aux apprenants de se positionner sur des projets d'emploi. Depuis octobre 2019 l'institut est labellisé PvE et a reçu le label Data Dock.

La formation accessible à tous

Depuis 2008, la Région Sud, l'AGEFIPH PACA Corse et le FIPHFP se sont engagés pour une politique régionale commune en faveur de la formation des personnes en situation de handicap. Cette politique vise à faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun de la Région, afin de garantir, au-delà de l'égalité des droits, une réelle égalité des chances.

L'institut de Digne les Bains s'engage dans l'accueil et l'accompagnement des apprenants en situation de handicap. Un référent handicap identifié au sein de la structure, ainsi que deux co-référents ont pour mission d'investir la sécurisation du cursus dès l'entrée en formation.

Le référent handicap met en place des aménagements (supports pédagogiques, aide à la rédaction ...) Il facilite la mise en place de la constitution du dossier de demandes. Il est en position de conseil, il informe, explique et tente d'apporter les réponses pour mieux accueillir et former une personne en situation de handicap.

Contact du Référent Handicap :

Mme Stéphanie HENNEBERG

Tél./ 0492301474

Mail: shenneberg@ch-digne.fr

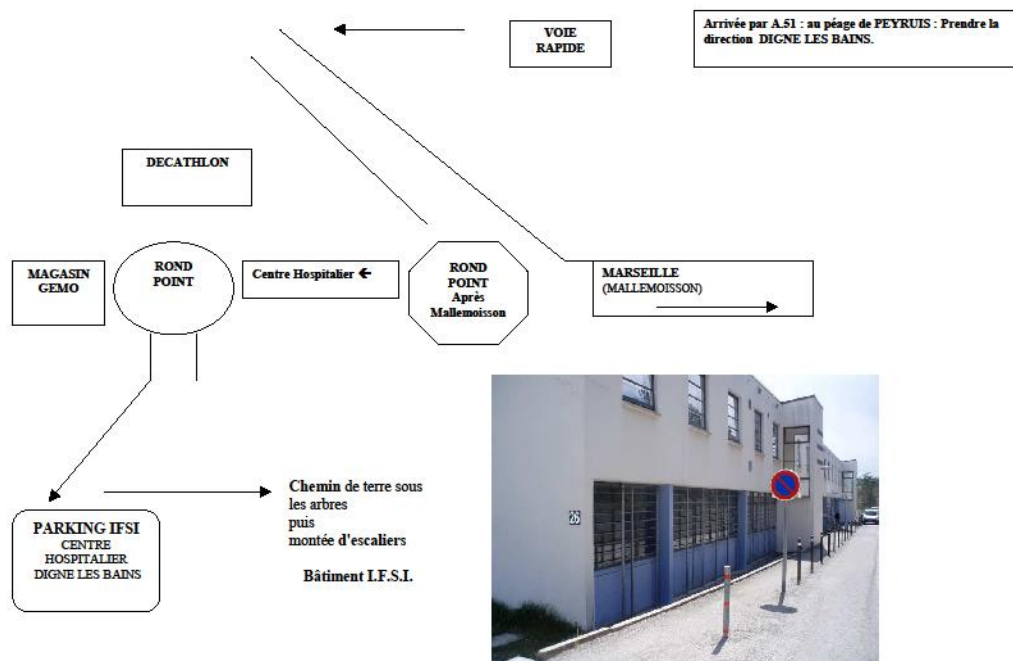
Le registre d'accessibilité est disponible sur le site et au centre de documentation de l'IFSI/IFAS.

Le développement Durable

L'institut s'inscrit dans une démarche de développement durable, afin de limiter progressivement l'impact environnemental et d'améliorer l'efficacité économique de son activité : réduction des consommations (énergie, eau...), réduction et gestion des déchets, politique d'achats, promotion de modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour les trajets professionnels ou domicile-lieu de formation...

1.1 L'accès à l'IFSI/IFAS

L'institut est desservi par un bus (TUD) et borde la RN 85.



Les places situées aux abords de l'institut sont réservées aux personnels de l'IFSI/IFAS. Un parking dédié aux visiteurs de l'institut est indiqué en contrebas du bâtiment avec accès à l'institut par escalier.

Un parking couvert pour véhicules à deux roues est mis à disposition devant les locaux de l'IFSI/IFAS

Un emplacement prévu pour personne à mobilité réduite est réservé devant l'entrée de l'institut.

Les jours et horaires d'ouverture de l'institut

Du lundi au vendredi de 7h45 à 17h15 voire 18h15 en période de révision pour les étudiants. Du lundi au vendredi de 13h à 16h pour le public.

L'institut est fermé pendant les vacances scolaires de Décembre.

1.2 L'organisation architecturale

L'institut met à disposition des apprenants :

- 4 Salles de cours pouvant accueillir 50 apprenants chacune
- 10 Salles de Travaux Dirigés
- 3 Salles de Travaux Pratiques
- 1 salle de simulation

L'ensemble des salles de cours sont équipées de matériels audiovisuel et informatique

Un centre de documentation et d'information

Une salle de détente

Des possibilités de restauration sur le centre hospitalier sont proposées aux apprenants.

1.3 La composition de l'équipe

- Un directeur des soins
- Huit cadres de santé formateurs
- Deux infirmières formatrices
- Trois secrétaires
- Une documentaliste
- Un agent d'entretien des locaux

Qualification des formateurs permanents :

- Titulaires du Diplôme d'Etat permettant l'exercice de la formation infirmière
 - Titulaires du Diplôme d'Etat de Cadre de Santé
 - o + Diplômes universitaires
 - o + Master 2
- } Pour certains formateurs

Certains enseignements nécessitent une expertise et des expériences spécifiques et sont dispensés par des intervenants extérieurs à l'Institut de formation.

2. L'offre de formation

L'offre intègre les exigences réglementaires et prend en compte les besoins et les attentes des apprenants, ainsi que les besoins de la population en matière de santé. Le parcours de l'apprenant est personnalisé afin de l'amener à devenir autonome, responsable et réflexif.

L'ensemble des formations permet à l'apprenant de mener une réflexion sur les valeurs soignantes de respect et de dignité et sur les qualités professionnelles attendues répondant aux exigences éthiques : la rigueur, le sens des responsabilités, l'écoute, l'empathie, la capacité de réflexion sur sa pratique et les premiers soins en simulation.

L'Institut de formation est rattaché au Centre Hospitalier de Digne les Bains. Sa philosophie repose sur des valeurs inhérentes à l'humanisme. Les formations doivent permettre aux apprenants :

- de dispenser des soins de qualité quel que soit le lieu de l'exercice
- de se réaliser sur le plan individuel
- d'avoir un projet professionnel construit
- de pouvoir se positionner sur un emploi

2.1 Les formations initiales

Elles sont articulées autour de l'acquisition des compétences, en alternance au travers de cours théoriques et de stages cliniques. L'enseignement théorique est dispensé sur la base de 35 heures par semaines.

La répartition de cet enseignement entre cours magistraux, travaux dirigés et évaluation des connaissances est déterminée par l'équipe enseignante au travers du projet pédagogique.

2.1.1 La formation en soins infirmiers

Le programme des études est fixé par l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié le 17/04/2018, relatif au diplôme d'Etat Infirmier.

La formation a pour objectif de favoriser l'émergence d'un nouveau profil infirmier :

- Apte à répondre aux besoins de santé d'un individu ou d'un groupe dans le domaine préventif, curatif, de la réadaptation et de la réhabilitation
- Polyvalent, apte à dispenser des soins infirmiers prenant en compte l'ensemble des problèmes posés par une atteinte fonctionnelle et une détresse physique ou psychologique qui frappent une personne.
- Bénéficiant d'une meilleure reconnaissance sociale grâce à un savoir lui permettant d'affirmer une réelle professionnalisation

L'accès à l'IFSI de Digne les Bains :

- Plateforme nationale d'admission dans l'enseignement supérieur : Parcoursup. Cette plateforme permet aux lycéens, apprentis de l'enseignement supérieur ou étudiants en réorientation et aux titulaires du baccalauréat qui souhaitent entrer en institut, de se préinscrire, de déposer leurs vœux de poursuite d'études et de répondre aux propositions d'admission des établissements.
- La réussite à l'examen d'admission pour les candidats ayant cotisé depuis au moins trois années équivalent temps plein à la sécurité sociale.

Les demandes de mutation/ intégration se font sur présentation d'un dossier:

- lettre de motivation
- avis conforme du directeur de l'institut d'origine
- copie conforme du portfolio
- relevé des absences

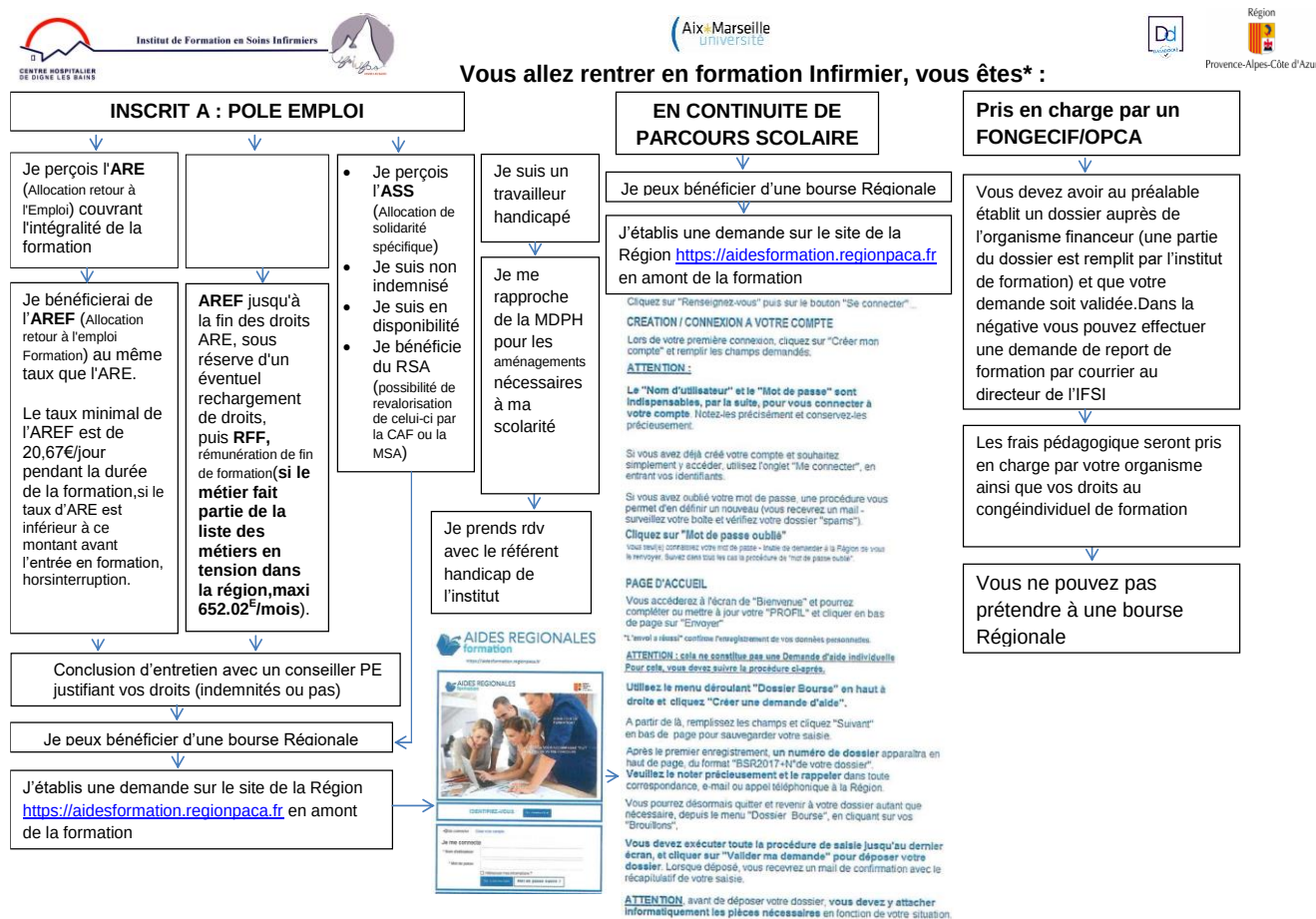
La formation s'articule autour de 10 compétences à acquérir en 6 semestres au cours desquels s'alternent formation clinique (stage) et formation théorique (cours) pour un total de 1400 heures par an et 300 heures de temps personnel par an.

Le coût de la formation en juillet 2019 s'élève à 8120 euros

Pour les PE/ML/CAP et continuité de parcours coût des frais d'inscription AMU: 170 euros en 2019 (les boursiers sont exonérés).

Paiement de la CVEC (contribution à la vie étudiante et de campus) 91€ (en 2019) sur le service du Crous.

Logigramme prise en charge formation infirmier



2.1.2 La formation aide-soignant

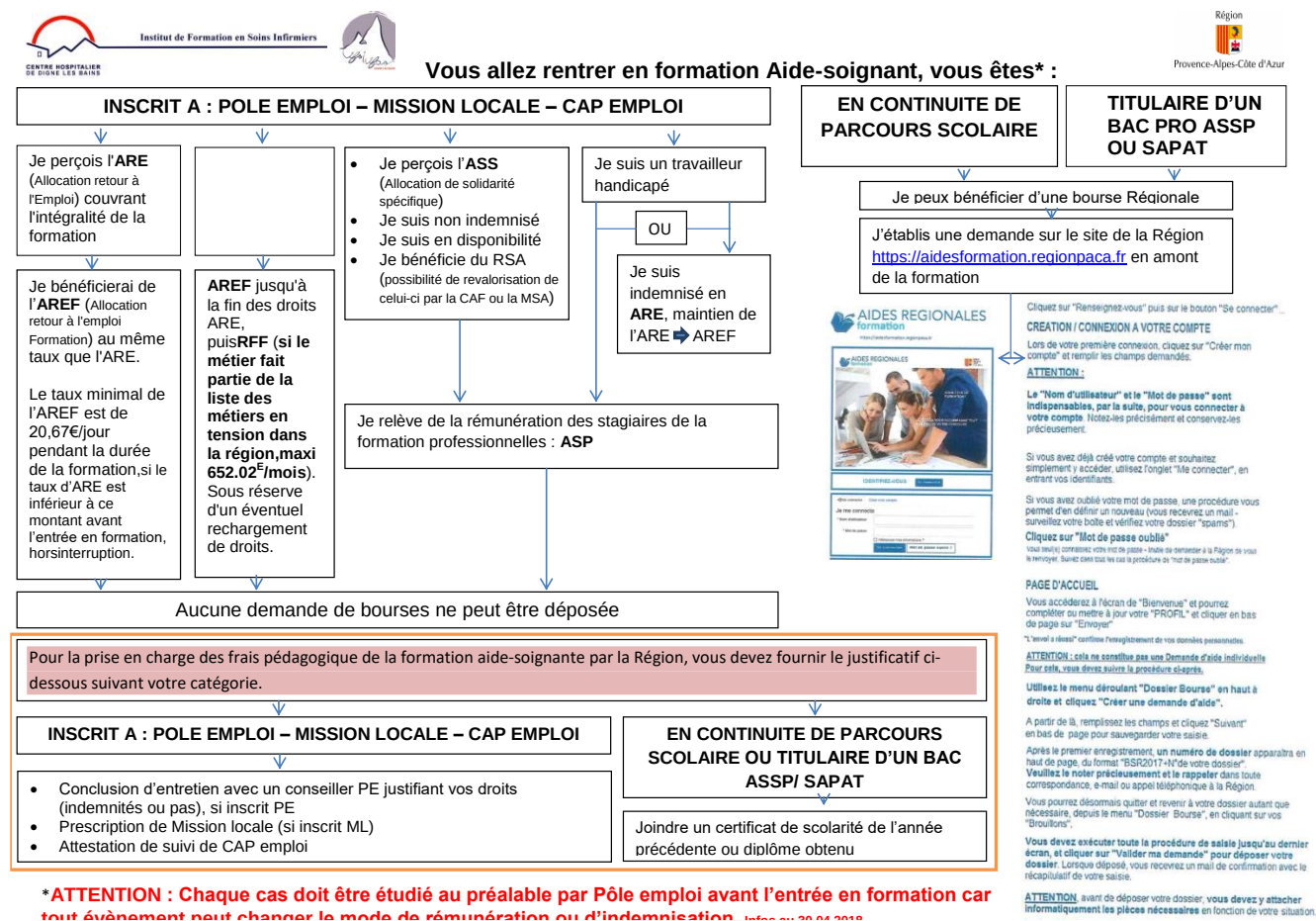
L'IFAS de Digne les Bains, en accord avec l'arrêté du 22 octobre 2005, relatif au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant, prépare l'élève aide-soignant à dispenser dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, des soins de prévention, de maintien, de relation et d'éducation à la santé pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne.

La sélection pour l'entrée à l'IFAS (35 places) est en cours de modification.

La formation est en cours de remaniement.

Le coût de la formation 2019/2020 s'élève à 5022,50 euros pour un total de 1435 heures.

Logigramme prise en charge formation aide-soignante



Les cursus partiel

Cette formation permet aux personnes ayant déjà des diplômes spécifiques, ou un début de cursus, de valider certains modules manquants pour acquérir le DEAS. Les demandes se font par courrier avec :

- une lettre de motivation.
- une copie du dossier professionnel

Un entretien vous sera proposé ainsi qu'un devis de formation.

2.1.3 Les stages

Tous les stages en lien avec ces formations sont proposés par l'IFSI/IFAS.

Les stages constituent au sein de la formation un temps d'apprentissage privilégié d'une pratique professionnelle. Ils s'effectuent en milieu hospitalier et en milieu extrahospitalier dans des structures bénéficiant d'un encadrement adapté. L'encadrement doit être assuré par du personnel diplômé qui prépare progressivement les apprenants à l'exercice de leur fonction.

Chaque structure d'accueil fait l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de la démarche qualité mise en place par l'institut, ceci afin de garantir un encadrement optimal au sein d'une structure qualifiante. De plus une convention formalise l'engagement entre les structures de stage et l'IFSI-IFAS

Les stages sont effectués sur la base de trente-cinq heures par semaine.

La tenue en stage

En lien avec le règlement intérieur de l'institut, le port d'une tenue correcte est exigé. Un trousseau de tenues vous est fourni et sera entretenu par la lingerie du Centre hospitalier de Digne les Bains aux frais de l'institut.

Lors des travaux pratiques, la tenue professionnelle réglementaire est requise : casaque de l'institut, une paire de chaussures fermées, les cheveux attachés, ongles courts sans vernis, ni bijoux ni montre.

Les tenues sont à rendre en fin de formation, une non restitution engagera des frais de remboursement.

L'essayage des tailles est prévu en début de formation.

2.2 Les formations préparant aux différents modes de sélection

Elles donnent accès à aucun statut particulier. Les inscriptions sont ouvertes durant l'été (juillet/août) et téléchargeables sur le site : www.ifsio4.com

Elles s'articulent autour de l'apprentissage par progression :

- A partir d'un bilan initial reprenant les pré-requis
- A l'aide de la formalisation des points forts et des points à travailler
- A l'aide d'un suivi individuel personnalisé

Les formations préparatoires aux différents modes de sélection sont organisées en fonction des attendus des concours. Elles permettent au préparant de participer à des cours magistraux, d'effectuer des exercices, de passer des épreuves blanches et d'effectuer un stage d'observation de 35 heures proposé par l'institut.

La référente des préparations organise pour chaque préparant des points d'étape individuel permettant de faire le bilan sur l'atteinte des objectifs pédagogiques et les difficultés rencontrées et si nécessaire afin de réajuster le contenu du parcours.

Un suivi pédagogique est formalisé 2 fois par an afin d'évaluer le dispositif.

Le coût de la préparation au concours aide-soignant peut être pris en charge par la Région pour un montant de 2071,93€ (en 2019).

Pour les candidats relevant des épreuves de sélection (hors Parcoursup) et agents ou salariés d'un établissement de santé ou du secteur médico-social, voir avec la formation continue de l'établissement pour la prise en charge. Coût 1447.14€ (en 2019).

2.3 Les formations continues

2.3.1 Les formations pour les professionnels (s'adressent aux soignants en exercice).

- Tutorat :

Pour les infirmiers une formation au tutorat des étudiants s'organise sur 4 journées. A partir d'un apport relatif à la formation infirmière un enseignement est proposé sur les théories de l'apprentissage, l'évaluation et l'analyse des pratiques professionnelles. Cette formation est gratuite et elle permet d'obtenir une attestation de formation au tutorat.

L'inscription se fait soit par mail: <http://www.IFSI04.com>

soit par téléphone: 0492301615

Pour les aides-soignants une formation au tutorat des élèves aides-soignants s'organise sur 1/2 journée. Cette formation est gratuite.

L'inscription se fait soit par mail <http://www.IFSI04.com>

soit par téléphone: 0492301615

- Raisonnement clinique aide-soignant :

Pour les aides-soignants responsables de l'encadrement en stage des élèves aides-soignants, une formation de 7 heures au raisonnement clinique AS est proposée pour permettre aux professionnels aides-soignants d'accompagner les élèves dans leurs travaux d'analyse. Le coût de cette formation s'élève à 140 euros par stagiaire(en 2019).

- Législation pour infirmiers étrangers :

Pour les infirmiers et professionnels de santé étrangers une formation, d'une journée permet d'acquérir les bases législatives des professions médicales et paramédicales. Son coût s'élève à 133 euros par agent (en 2018).

- Réactualisation des savoirs aides-soignants :

Pour les aides-soignants diplômés avant 2005, une formation de réactualisation des savoirs de 2 jours permet une remise à niveau des connaissances en pharmacie et pour les actes de prise de constantes. Pour organiser cette formation, 6 personnes au minimum doivent s'inscrire pour un coût de 210 euros par stagiaire (en 2019).

- Formations concernant les événements indésirables graves :

Pour les infirmiers en exercice cette formation de deux jours permet de réactualiser les connaissances en matière de thérapeutique et de réglementation pour un coût de 300 euros par stagiaire (en 2019).

2.3.2 Les autres formations

Pour les tatoueurs perceurs une formation de 3 jours (21 heures) d'un coût de 630 euros, permet d'obtenir une attestation d'hygiène et salubrité (Réf. Arrêté du 12/12/2008 pris pour l'application de l'Art. R 1311-3 du Code de Santé Publique).

Attention: cette formation ne peut être organisée qu'avec un **effectif supérieur à 4 personnes**.

Pour les aidants naturels et professionnels une formation de 5 jours (soit 2 jours d'enseignement théorique et 3 jours en stage clinique) permet l'acquisition de compétences en aspiration endotrachéale. Cette formation peut s'organiser pour **2 personnes minimum et 4 personnes maximum** pour un coût de 780 euros par stagiaire(en 2019).

3. Les aides et vie pratique

Vous pouvez prétendre :

3.1 Les aides

Sur le site de la Région Sud : www.maregionsud.fr

- **Le PASS SANTE JEUNES** : initiative de la Région Sud, qui accompagne l'étudiant dans son parcours de santé. Il permet d'accéder gratuitement à un ensemble de prestations chez les professionnels de santé. Il est gratuit, il suffit d'avoir moins de 26 ans.
- **La carte ZOU** : elle permet de bénéficier de la gratuité des trajets domicile-études et de 50% de réduction pour les autres déplacements.
- **Les aides régionales** : suivant conditions (voir logigrammes) contact : 0491575502



- **Pour accès à une mutuelle** : Depuis 2018 une aide de 100 euros peut être demandée à la Région Sud pour obtenir une mutuelle. Contact : vpouget@maregionsud.fr Tél : 0488736225

3.2 Les adresses utiles sur Digne

- **Le centre Médico-Social** 4 rue de la Grave -ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h Tél: 0492300900
- **Pôle Social** Quartier Chauchets 18 rue Aubin -ouvert de 8h à 11h30 et de 14h à 17h Tél: 0492360708
- **Centre Communal d'Action Sociale** 1 boulevard Martin Bret
Tél : 0492305200
- **Mission Locale pour l'insertion sociale et professionnelle** des jeunes (- de 25 ans) 16 rue du Docteur Honnorat Tél :04 92 31 66 08
- **Assistante Sociale** du CROUS (étudiants) :0442913027 tous les mardis matin permanence à l'IUT, boulevard Saint Jean Chrisostome.
- **Assistant Social** du Centre hospitalier de Digne les Bains, Monsieur Christophe Grimaud Tél: 04 92 30 14 86.
- **Psychologue** : possibilité d'entretiens (x3) gratuits et totalement discrets pour les apprenants de l'institut, Monsieur Hubert Tél : 06 14 15 96 99.
- **Ateliers gratuits pour les étudiants** (gestion du stress renfort de la confiance en soi) Madame Cécile Chaussegros psychologue inscriptions préalables Tél: 04 92 32 61 69 (42 boulevard Victor Hugo à Digne Les Bains).
- **CIDFF** (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) violences intrafamiliales, conjugales. 1 rue Aubin Tél: 04 92 36 08 48
- **MJE** (Maison des Jeunes et des Etudiants) 80 Place André Thisy
Tél : 04 92 36 10 31 mje@dignelesbains.fr
- **CAP emploi** : 18, Rue Aubin, 04000 Digne les Bains
Tél: 04 92 34 68 83
- **CDAD 04** : Aide juridique et sociale 04 92 36 71 35

3.3 Vie pratique étudiants/élèves

Résidences étudiantes : L'institut ne possède pas d'internat. Il existe des réponses adaptées en matière de logements par l'intermédiaire de la Société Coopérative de Production HLM du 04 : etudiant@scp04.com

Des offres de logements sont affichées par des particuliers dans le hall de l'institut.

La restauration

Les apprenants ont accès au self du Centre Hospitalier en tenue de ville, le midi. Ils bénéficient du tarif CROUS et doivent approvisionner leur carte au bureau des admissions.

Au sein de l'institut, un espace détente est organisé pour la prise des repas avec un accès libre à :

- Des réfrigérateurs et des micro-ondes,
- Un distributeur de boissons chaudes
- Un distributeur d'eau fraîche

Des tables sont installées sur la terrasse en extérieur et intérieur.

Les représentants de promotion

Pour les formations initiales, dans un délai de trois semaines après la rentrée, a lieu l'élection des représentants de promotion : deux délégués titulaires de promotion et deux suppléants. L'élection est renouvelée chaque année (pour les formations préparant aux concours un délégué et un suppléant).

Les représentants et/ou suppléants étudiants en soins infirmiers, participent aux instances :

- Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants infirmiers
- Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires
- Section relative à la vie étudiante.
- Instance compétente pour les orientations générales de l'institut

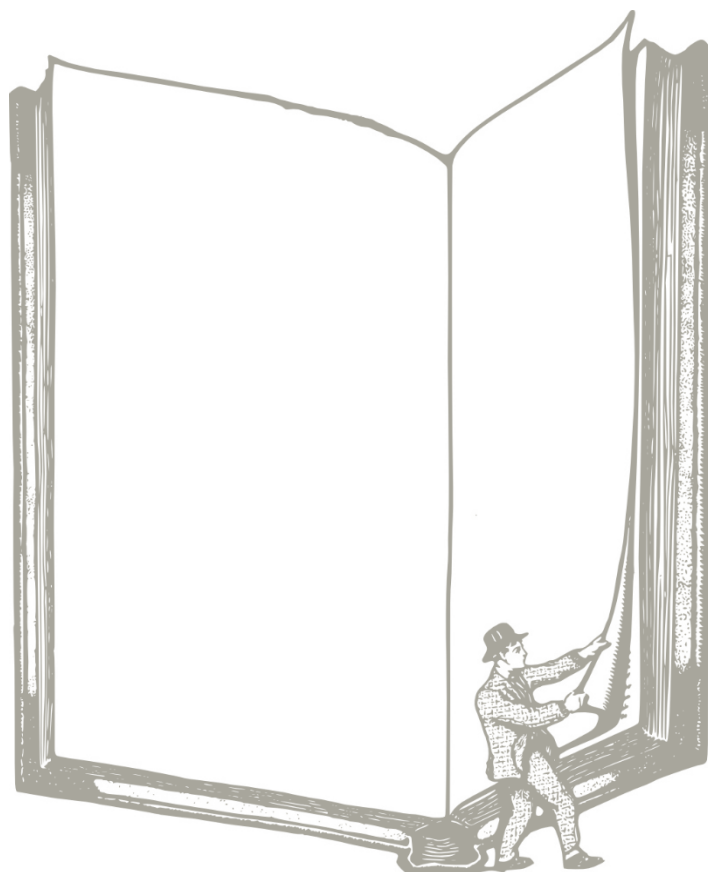
Pour les représentants et/ou suppléants aides- soignants, ils participent aux instances:

- Conseil Technique
- Conseil de discipline
- Invitation à la section relative à la vie étudiante

La vie associative

Les étudiants et élèves de l'institut animent une association dont ils ont l'entière responsabilité. Cette association dont le siège se trouve dans les locaux a pour but d'organiser la vie sociale et festive de ses adhérents.

Elle contribue aussi à certaines aides financières dans le cadre d'actions collectives, voyages, ... contact : Asso.ifsu.digne@gmail.com



Nous avons pensé ce livret d'accueil de manière à faciliter votre intégration au sein de l'institut de Digne les Bains.

Nous espérons qu'il contribuera favorablement à la qualité de vie en formation de chacun d'entre vous.

Dans le cadre de la démarche qualité de l'IFSI/IFAS engagée depuis 2015, vous pouvez apporter vos remarques ou propositions. Votre contribution permettra ainsi de faire évoluer ce livret dans une perspective d'amélioration de l'accueil des apprenants qui vous succéderont.